AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2382
FR0000073843-FS1023

20 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ITS GROUP

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 20 novembre 2019, M. Robert Spiegel a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2019, les seuils de 20% et 15% des droits de vote et 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société ITS GROUP et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'un apport en nature de 1 003 882 actions ITS GROUP par le déclarant au profit de la société ITS Participations[1].

[1] Cf. notamment communiqué de la société ITS GROUP du 17 octobre 2019.